

Rubrique 1 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise	
1.1	<p>Identificateur de produit</p> <p>Nom commercial Mollex ® Tue-larves de _moustiques tigres</p> <p>Synonyme</p>
1.2	<p>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées</p> <p>Utilisation Biocide</p> <p>Utilisations déconseillées</p>
1.3	<p>Renseignements concernant le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité</p> <p>Fournisseur Andermatt Biogarten AG</p> <p>Adresse Stahlermatten 6 6146 Grossdietwil, Suisse</p> <p>Téléphone +41 (0)62 917 5000</p> <p>E-mail info@biogarten.ch</p>
1.4	<p>Numéro d'appel d'urgence</p> <p>Téléphone 145 (Tox Info Suisse)</p>
Rubrique 2 Identification des dangers	
2.1	<p>Classification de la substance ou de la préparation</p> <p>Selon règlement CLP/REACH (EC) Nr. 1272/ 1272/2008 [CLP] Aucun ingrédient dangereux.</p>
2.2	<p>Éléments d'étiquetage</p> <p>Mentions de danger EUH208 Contient des <i>Bacillus thuringiensis</i>. Peut produire une réaction allergique. Contient du 1,2 benzisothiasole-3(2H)-on. Peut provoquer des réactions allergiques.</p> <p>Conseils de prudence P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer les aérosols. P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/un masque respiratoire (avec filtre P3). Les personnes dont le système immunitaire est affaibli ne doivent pas utiliser le produit. P303 + 361 + 353 En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et savon. P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. P305 + P351 + P338 En cas de contact avec les yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin. P304 + P340 En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler un centre antipoison/un médecin. P301 + P330 + P331 En cas d'ingestion: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. P310 Appeler immédiatement un centre</p>

antipoison/un médecin P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

2.3 Autres dangers

La préparation ne contient pas de substances vPvB (vPvB = very persistant, very bioaccumulative) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006
La préparation ne contient pas de substances PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) resp. ne relève pas de l'annexe XIII du règlement (CE) 1907/2006

Rubrique 3 Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Ce produit est une préparation

3.2 Préparations

Nom du produit/composant Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].	Identifiants	%	Classification
1,2-BENZISOTHIAZOL- 3(2H)-ON	INDEX: 613-088-00-6 CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9 REACH: 01-2120761540-60	< 0.1%	GHS05, GHS07, GHS09 Dgr Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Skin Sens. 1: H317 C>= 0.05%
Microorganismes	<i>Bacillus thuringiensis var. israelensis</i> H14 strain AM65-52 Spores et toxines	8%	

Rubrique 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales	Aucune mesure particulière requise.
Après inhalation	Donner de l'air frais. Consulter un médecin en cas de signes d'allergie
Après contact avec la peau	Laver immédiatement à l'eau tiède et au savon et bien rincer. Consulter un médecin en cas de troubles.
Après contact avec les yeux	Se débarrasser des lentilles de contact. Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Après ingestion	Se rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette.
Recommandation pour le médecin	Traitement symptomatique

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sans effets aigus ou retardés connus

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun

Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Produits chimiques secs, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

En cas d'incendie, une fumée dense et noire est souvent produite. L'exposition aux produits de décomposition peut être nocive pour la santé.

Ne pas inhaler les fumées.

En cas d'incendie, il peut se former :

- Monoxyde de carbone (CO)
- Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz produits lors de la décomposition thermique, des appareils de protection respiratoire indépendants (appareils isolants) doivent être utilisés.

Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter tout contact avec les yeux, avec la peau et avec les vêtements. Veiller à une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. Absorber avec un matériau absorbant les liquides (sable, kieselguhr, liant acide, liant universel, sciure). Récupérer ou éliminer dans des récipients appropriés.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence du savon, ne pas utiliser de solvants organiques.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la rubrique 8.

Rubrique 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver au frais, au sec et à l'abri de la lumière. Toujours conserver le produit dans un emballage correspondant à l'emballage original.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Biocide

Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux/de visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection de la peau	Gants de protection (EN 374)
Protection respiratoire	Porter un masque de protection respiratoire (avec filtre P3).
Risques thermiques	Pas nécessaire
Autres	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide
Couleur	brun
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non déterminé
Valeur du pH	4 – 8 (en solution à 10%)
Point de fusion	0°C
Point d'ébullition	100°C
Point d'inflammation	Pas de données disponibles
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité	non déterminé
Limite inférieure et supérieure d'explosibilité	non déterminé
Pression de vapeur (20 °C)	non déterminé
Densité de vapeur	non déterminé
Densité	1.06 – 1.10 g/ml
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	entièrement miscible à l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'auto-inflamme pas
Température de décomposition	non déterminé
Viscosité	pas applicable
Propriétés explosives	pas explosif
Propriétés comburantes	non déterminé

9.2 Autres informations

aucune

Rubrique 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de données disponibles

10.2 Stabilité chimique

Pas de données disponibles

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

aucune connue

10.4 Conditions à éviter

aucune connue

10.5 Matières incompatibles

aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

 La décomposition thermique peut libérer/former :
- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO₂)

Rubrique 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Aucune connue
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Aucune donnée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Légère irritation et rougeur possible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Contient au moins une substance sensibilisante. Peut provoquer des réactions allergiques.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Aucune donnée
Cancérogénicité	Aucune donnée
Toxicité pour la reproduction	Aucune donnée
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Aucune donnée
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Aucune donnée
Danger par aspiration	Aucune donnée

Rubrique 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë (courte durée)	
Poissons	Aucune donnée
Crustacés	Aucune donnée
Algues/plantes aquatiques	Aucune donnée
Autres organismes	Aucune donnée
Toxicité chronique (longue durée)	
Poissons	Aucune donnée
Crustacés	Aucune donnée
Algues/plantes aquatiques	Aucune donnée
Autres organismes	Aucune donnée

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradabilité abiotique	Aucune donnée
Dégradabilité physique et photochimique	Aucune donnée
Biodégradation	Aucune donnée

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage octanol-eau	Aucune donnée
Facteur de bioconcentration	Aucune donnée

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement	Aucune donnée
Tension superficielle	Aucune donnée
Adsorption/lixiviation	Aucune donnée

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La préparation ne contient pas des substances vPvB et pas des substances PBT.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun connu

12.7 Autres informations

Aucun

Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination de Produit/
Emballage Élimination conformément aux prescriptions des autorités.

Code/marquage des
déchets conforme à OMOd 02 01 09

Information important pour
le traitement des déchets Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas
laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement
spécial conformément aux prescriptions légales.

Information important pour
le traitement d'eau sale Aucun

Autre recommandation pour
le traitement des déchets Aucun

Rubrique 14 Informations relatives au transport

Transport routier/ferroviaire (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

Transport maritime (IMDG-Code)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

Transport aérien (IATA)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
-

Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou à la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Habilitations Aucun connue

Restrictions d'usage Aucun connue

N° fédéral d'homologation CHZA0032

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Le produit n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage au terme de CE directive

Rubrique 16 Autres informations

Ces indications concernent le produit défini pour le consommateur final. Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

i Révision

Adapté au règlement (CE) n° 2020/878 [CLP].

Date

[31. janv. 2024](#)~~08. août. 2023~~